

## Comment télétransmettre votre dossier fiscal avec les logiciels de comptabilité BNC Express, Georges, EBP ...

Vous pouvez envoyer directement via votre espace extranet, votre dossier fiscal : déclaration n°2035, annexes ARAPL (tableaux OG) et balance des comptes **sans aucune saisie**, par le simple dépôt d'un fichier généré à la norme EDI-TDFC au sein de votre logiciel.

**Important** : le paramétrage du fichier EDI-TDFC doit être effectué comme suit :



Pour déposer votre fichier EDI : cliquez sur « **Mon dossier fiscal** » puis sur « **Déposer un fichier EDI** » :



Cliquez sur « **Parcourir** » afin de déposer votre fichier EDI sur l'espace extranet puis sur « **Envoyer** ».



Votre déclaration n° 2035 est alors transmise à votre SIE (centre des impôts) et à l'ARAPL et les renseignements complémentaires et la balance des comptes uniquement à l'ARAPL.

**Important** : la transmission de votre fichier ne générera pas d'accusé de réception de la DGFiP.

Besoin d'aide ?  
N'hésitez pas à nous contacter  
02 31 44 27 65  
araplno@araplno.org